



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

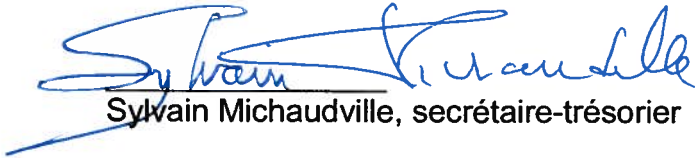
Lors d'une séance tenue le 8 mai 2013, le conseil a adopté le premier projet de règlement 367-12-04, modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 et ses amendements.

- L'objet du règlement vise à modifier les dispositions concernant l'élevage d'animaux de ferme;
- Abroger les dispositions concernant les écuries domestiques;
- Ce règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 juillet 2013 à 19 h au 350, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet est disponible à l'hôtel de ville, situé au 349, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, sauf pour les congés fériés.

Donné à Val-des-Lacs, ce 17 juin 2013

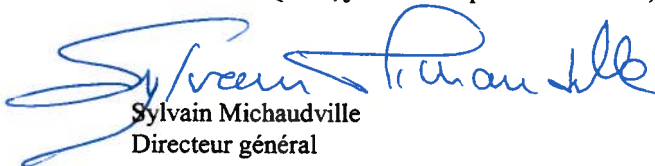


Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvain Michaudville, directeur général de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, le 17 juin 2013 entre 8 heures et 21 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 17 juin 2013.



Sylvain Michaudville
Directeur général